

PROGRAMME DE COOPÉRATION 2025-2028 AECID-CEDEAO

TRAVAILLER ENSEMBLE EN AFRIQUE DE L'OUEST POUR UNE
RÉGION PLUS RÉSILIENTE, PLUS INCLUSIVE ET PLUS INTÉGRÉE



MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES, UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

L'Espagne et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (à l'avenir «CEDEAO») entretiennent une longue et forte histoire de collaboration. L'objectif de ce nouveau programme de coopération (2025-2028), convenu dans le cadre de la Déclaration d'intention en matière de coopération internationale signée le 12 janvier 2023, est d'établir un cadre général pour la mise en œuvre de plans d'action annuels et sectoriels. Après avoir réalisé une évaluation stratégique des instruments-cadres et autres documents pertinents de l'Espagne et de la CEDEAO, et après avoir analysé le travail accompli ces dernières années, trois domaines prioritaires ont été retenus : (1) le développement rural, les systèmes agroalimentaires durables et la sécurité alimentaire ; (2) l'accès à l'énergie propre ; (3) l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. En outre, les priorités transversales suivantes ont été définies : (1) la connectivité et les infrastructures ; (2) le développement économique inclusif et (3) le renforcement institutionnel.

LES BASES DU PROGRAMME

Le solide partenariat existant entre l'AECID et la CEDEAO se traduit par un vaste programme de coopération entre les deux institutions. Ce programme s'appuie sur le mémorandum d'entente de 2005, qui a ensuite été développé dans la Déclaration d'Abuja de 2009.

Entre la Déclaration d'Abuja de 2009 et 2023, l'Espagne a déboursé la somme de 174,4 millions d'euros en aide publique au développement, répartie entre les secteurs suivants : l'agriculture, le développement rural, la sécurité alimentaire et la nutrition, les infrastructures, les énergies renouvelables, les migrations, le genre et le renforcement institutionnel.



La relation entre l'Espagne et la CEDEAO s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Stratégie Espagne-Afrique, adoptée en septembre 2024, la Loi 1/2023 sur la coopération pour le développement durable et la solidarité mondiale et le Plan directeur de la Coopération espagnole 2024-2027, élèvent l'Afrique de l'Ouest, le Sahel et ses organisations régionales au rang de leurs priorités.

Pour sa part, la CEDEAO a publié en 2022 sa nouvelle stratégie, Vision 2050, centrée sur le développement d'une région pacifique et prospère, dotée d'institutions fortes. En plus, les objectifs stratégiques énoncés dans le Cadre stratégique de la Communauté de la 2022-26, élaboré par la Commission de la CEDEAO et connu sous le nom de 4x4, ont été publiés en 2022. Ces objectifs sont au nombre de quatre : i) la promotion de la paix et de la sécurité à l'échelle régionale ; ii) le renforcement de l'intégration ; iii) la bonne gouvernance ; iv) le développement inclusif et durable. Deux facteurs clés ont également été identifiés : -i) des institutions compétentes et ii) des partenariats équitables.

Secteurs/Domaines de coopération:

Secteurs prioritaires

- **Développement rural, systèmes agroalimentaires durables et sécurité alimentaire:** l'AECID apportera son soutien à l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA/RAAF) dans la promotion de systèmes alimentaires durables et inclusifs qui protègent l'environnement, garantissent une alimentation saine et préservent les moyens de subsistance des agriculteurs.
- **Accès à l'énergie propre:** l'AECID a soutenu le Centre de la CEDEAO pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (« CEREEC/ECREEE ») depuis sa création en 2010. La contribution de l'AECID au CEREEC permettra de faire avancer les initiatives mises en place dans le cadre du plan stratégique du Centre qui donne la priorité aux interventions d'économie circulaire, efficacité énergétique et transition énergétique pour la gestion de l'eau et des systèmes agroalimentaires (Nexus Eau - Énergie - Alimentation).
- **Égalité des genres et autonomisation des femmes et des filles:** l'AECID continuera à collaborer avec le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre (CCDG), ainsi qu'en soutenant des program-

mes liés à la santé, à l'inclusion économique des femmes et en encourageant la participation des femmes au dialogue communautaire.

Priorités transversales

- **Connectivité et infrastructures:** depuis 2009, l'Espagne s'est engagée à soutenir la création de l'Unité de préparation et de développement des projets des infrastructures (PPDU) de la Commission de la CEDEAO et à contribuer à la mise en œuvre du Plan de développement des infrastructures régionales de la CEDEAO. Actuellement, ce Plan comprend des projets répartis dans quatre secteurs clés: le transport, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication et la libéralisation du commerce.
- **Développement économique inclusif:** l'AECID est fermement attachée à la promotion des partenariats multipartites impliquant la société civile, les administrations publiques, le secteur privé et les organisations internationales afin de favoriser le développement inclusif et les droits socio-économiques. L'AECID et la CEDEAO encourageront les initiatives visant à favoriser la création d'opportunités économiques et d'emplois pour les femmes et les jeunes.
- **Renforcement institutionnel:** l'AECID continuera à promouvoir le renforcement des capacités des agences publiques, à mettre en œuvre les politiques régionales prioritaires, à améliorer l'alignement et les synergies entre les donateurs et à faciliter la mise en place des mécanismes institutionnels nécessaires pour garantir la mise en œuvre de ces politiques et le développement des agences de la CEDEAO en soulignant leur pertinence.



LES BASES DE LA GESTION

Ce programme définit une structure de gouvernance avec un Comité de pilotage et un Comité technique de suivi, tous deux composés de représentants de l'AECID et de la CEDEAO, pour assurer la mise en œuvre du programme et son suivi par rapport aux résultats attendus. Le montant prévisionnel du financement du programme pour la période 2025-2028 s'élève à 16 millions d'euros.

Suivi et évaluation

Les principaux outils de suivi du programme seront la matrice du programme et les plans d'action périodiques. L'état d'avancement du programme sera donc rigoureusement surveillé par rapport aux résultats escomptés et aux objectifs définis. Le suivi et la supervision seront adaptés à la dimension et à la complexité de l'intervention. Les décisions adoptées seront fonction de l'évolution de l'intervention et des imprévus éventuels.

Visibilité

L'AECID et la CEDEAO chercheront le meilleur manière d'assurer la visibilité de leur collaboration et de leurs programmes de travail. Les deux parties s'efforceront d'assurer, par leurs propres moyens, la compréhension des activités parmi leurs bénéficiaires et de promouvoir la collaboration et la participation d'autres acteurs et partenaires ayant des programmes similaires.



Catálogo General de Publicaciones Oficiales: <https://cpage.mpr.gob.es>

Esta publicación ha sido posible gracias a la Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AECID).

©De esta edición: Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo

©De los textos: sus autores

© De las imágenes: sus propietarios

NIPO: 109-25-049-7

NIPO en línea: 109-25-050-x



MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES, UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN



cooperación
española